

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES POSTE RÉGULIER

La Commission scolaire de La Vallée-des-Tisserands dessert une population de 85 000 personnes qui habitent un vaste territoire situé à l'extrémité ouest de la région de la Montérégie. Elle dispense des services éducatifs à près de 10 000 élèves jeunes et adultes. Elle emploie plus de 1 700 personnes réparties dans 37 établissements. Son budget annuel atteint 100 M\$. Reconnue pour son implication dans sa communauté, elle est également un partenaire actif dans le développement de sa région. Dans sa mission première, elle veut se démarquer par un haut niveau de réussite face à la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification de tous ses élèves.

Nature du travail

L'emploi de directrice ou directeur des services des ressources matérielles comporte la responsabilité de l'ensemble des programmes et des activités reliées à la gestion des ressources matérielles de la commission scolaire.

L'emploi comporte principalement la responsabilité de l'ensemble des programmes et activités relatives aux projets d'immobilisations, à l'entretien des bâtiments, des équipements et des terrains, aux services d'approvisionnement, aux ressources énergétiques, aux activités immobilières, à la gestion des locaux et des espaces, à la sécurité et à l'entretien ménager.

L'emploi consiste à assumer un rôle important de services-conseils et d'expertise fonctionnelle auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires de la commission scolaire pour favoriser la gestion optimale des ressources matérielles.

Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

Élaborer les orientations et les stratégies de la commission en ce qui concerne les services des ressources matérielles dont il a la responsabilité et, le cas échéant, déterminer le plan d'action annuel.

Assumer la responsabilité de l'élaboration, de l'implantation, du développement et de l'application de règles et de procédures relativement à l'entretien préventif, à l'entretien physique et ménager, à l'approvisionnement et à la gestion de l'énergie.

Assumer la responsabilité de la protection des biens meubles et immeubles.

Assumer la responsabilité de la construction, de l'amélioration, de l'agrandissement et de la transformation des immeubles.

S'assurer de l'élaboration des règles et des procédures relatives aux achats, à l'approvisionnement et à la gestion des inventaires.

S'assurer de l'élaboration des politiques et du plan d'action ayant trait à l'aménagement et à l'utilisation des locaux, des espaces et des équipements.

Collaborer à la négociation, à la rédaction et à l'application des protocoles d'ententes de même qu'à l'établissement du plan de répartition et de destination des immeubles.

Développer et maintenir un réseau de communications et d'échanges avec divers partenaires, dont les ministères, les municipalités et les entreprises.

S'assurer de la promotion et de l'application des règles en matière de santé et sécurité au travail.

Développer et fournir des outils de gestion de ressources matérielles adaptés aux besoins des établissements et des autres unités administratives.

Mettre en place et supporter les différents mécanismes de consultation et de concertation.

S'assurer de la transmission de toute information pertinente afin d'assurer un support aux gestionnaires de la commission scolaire.

Intervenir, au besoin, dans les établissements et les unités administratives de la commission scolaire afin d'évaluer les situations problématiques et proposer des solutions appropriées.

En matière de gestion d'ensemble de la commission scolaire

Participer à la définition et à la détermination de la vision, des valeurs organisationnelles, des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités.

Participer à l'élaboration et à la mise à jour des politiques et des règlements; voir à l'application de ceux-ci.

Collaborer à l'élaboration du plan d'effectifs et à la répartition budgétaire.

Représenter la commission scolaire sur les questions relatives aux services des ressources matérielles.

(Suite page 2)



En matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de son unité administrative

Recommander le plan d'effectifs.

Procéder ou participer à la sélection du personnel.

Définir les tâches, diriger, animer le personnel et en assurer la supervision et l'évaluation.

Élaborer un plan de perfectionnement et de formation pour le personnel de l'unité administrative.

Assurer la circulation de l'information.

Préparer, administrer le budget et en assurer le suivi.

Identifier les besoins et les priorités et s'assurer de la gestion des inventaires en matière de fournitures, d'équipements et de matériel.

S'assurer du développement, de l'application et de la mise à jour des ressources informationnelles.

Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction, et qui lui est confiée par son supérieur immédiat.

Piloter avec l'équipe des services des ressources matérielles une démarche d'amélioration continue.

Qualifications minimales requises

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle, dans une commission scolaire;

Huit années d'expérience pertinente.

Date d'entrée en fonction

À déterminer

Rémunération

Selon le règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires en vigueur, classe 8 soit entre 79 661 \$ (minimum) et 106 216 \$ (maximum).

Période d'affichage

Du 4 au 18 octobre 2017, 16 h.

Les entrevues se tiendront le 1^{er} novembre 2017. Les personnes retenues pourront être appelées à passer un test psychométrique.

Toute personne intéressée est priée de soumettre sa candidature, par écrit, auprès des :

Services des ressources humaines
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1
Courriel : humaines@csvt.qc.ca
Télécopieur : 450 225-0848

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi et applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

Site Internet : www.csvt.qc.ca

